



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

POLITIQUE D'INSCRIPTION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Afin d'encourager et soutenir le développement professionnel de ses membres, l'OHDQ développe une offre de formation continue diversifiée, orientée vers les bonnes pratiques et l'innovation, à savoir, les nouvelles tendances socioéconomiques, démographiques, légales ou encore en matière de pratiques cliniques. L'offre de formation continue permet aux membres de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les connaissances et habiletés liées à l'exercice des activités professionnelles de l'hygiéniste dentaire.

Inscription

Modalités et conditions

Les activités de formation sont uniquement réservées aux membres de l'Ordre, aux candidats.es à la profession, aux étudiants.es en techniques d'hygiène dentaire et aux hygiénistes dentaires provenant d'autres provinces canadiennes. Les catégories de personnes ayant la possibilité de s'inscrire à chacune des activités sont précisées dans la description de l'activité.

Toutes les inscriptions aux activités offertes par l'OHDQ s'effectuent en ligne sur la plateforme de développement professionnel. Aucune inscription ne peut être effectuée par téléphone, par courriel ou sur place lors d'une activité de formation. La date limite d'inscription pour participer à une activité de formation est indiquée dans la description de la formation.

Sauf indication contraire, le paiement des frais d'inscription pour toute activité de formation s'effectue par carte de crédit. Ce paiement est immédiatement facturé au compte.

Une confirmation d'inscription sera transmise par notification à partir de la plateforme. La confirmation ainsi que le reçu de transaction seront accessibles dans le dossier personnel de l'utilisateur sur la plateforme de développement professionnel.

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque activité offerte en présentiel ou sous la forme de webinaire synchrone. Une activité de formation est sujette à annulation si le nombre d'inscriptions n'est pas atteint, et ce, jusqu'à un mois avant sa tenue.

Dans le cas de l'annulation d'une activité de formation par l'OHDQ, la totalité des frais d'inscription sera remboursée. Les participants.es seront avisés.ées de toute annulation par notification à partir de la plateforme. Le reçu de remboursement sera accessible dans le dossier personnel de l'utilisateur sur la plateforme de développement professionnel.

Annulation et remboursement

Formation offerte en salle, en virtuel (synchrone) ou hybride

Un participant qui désire effectuer une demande d'annulation ou de remboursement à une activité de formation peut le faire en soumettant une demande par courriel à l'adresse formationcontinue@ohdq.com.

Un remboursement sera accordé si cette demande écrite est acheminée par courriel et parvient au siège social 30 jours avant la date de l'activité de formation choisie. Après ce délai, aucun remboursement ne sera accordé. Toute demande de remboursement sera assujettie à une retenue de 30 % pour des frais administratifs.

Un transfert d'inscription de formation à une session ultérieure peut être effectué si le nombre de places disponibles le permet et si la demande de transfert est soumise par courriel à l'adresse formationcontinue@ohdq.com, 30 jours avant la date de l'activité à laquelle le participant était déjà inscrit. Aucun transfert d'inscription de formation ne sera effectué après ce délai.

En aucun cas, un transfert de place d'un participant à un autre participant n'est accepté.

Webinaire asynchrone

Aucun remboursement n'est accordé pour ce type de formation.

Un transfert d'inscription de formation peut être effectué vers un autre webinaire asynchrone uniquement lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- activité de formation non initiée ;
- coût équivalent ou inférieur.

La demande de transfert d'inscription de formation devra être soumise par courriel à l'adresse formationcontinue@ohdq.com, dans un délai maximal de 30 jours à partir de la date d'achat de l'activité de formation.

Une formation offerte sous forme de webinaire asynchrone devra être complétée avant la fin de la disponibilité de l'activité de formation.